

REGLEMENT DE LOTISSEMENT

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-ZÉNON

NOTE: Ce règlement a été élaboré sous l'autorité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est donc conforme aux objectifs et dispositions particulières du Plan d'urbanisme de la Corporation municipale de Saint-Zénon et du Schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie. Aussi, toute modification qui lui serait apportée ultérieurement à son entrée en vigueur devra s'effectuer en conformité avec ces outils de planification ou leurs amendements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 214-91

ADOPTÉ LE 26 septembre 1991

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 10 octobre 1991

MODIFIÉ LE 10 juin 1992

MODIFIÉ LE 10 mars 1993

MODIFIÉ LE 10 août 1994

MODIFIÉ LE 15 février 1995

MODIFIÉ LE 13 mars 1996

MODIFIÉ LE 19 mars 1997

MODIFIÉ LE 9 juillet 1997

MODIFIÉ LE 26 novembre 1997

MODIFIÉ LE 14 janvier 2004

MODIFIÉ LE 8 septembre 2004

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Murielle Richard
Maire

Alain Saint-Vincent Rioux
Secrétaire-trésorier

